

Publication légale

Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer la publicité de certains mouvements impactant les offices qui ne font plus l'objet d'un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D. 2018-872 du 9 octobre 2018)

Déconfinement : des entreprises font valider leurs dispositifs par un huissier

Reportage sur le constat d'huissier de justice « legalpreuve reprise d'activité ». En image, la preuve délivrée par officier public et ministériel pour protéger les entreprises et rassurer leurs clients et salariés après les périodes de confinement. JT de 20H de France 2 du 12 mai 2020



[Revoir le reportage du JT de 20H de France 2 du 12 mai 2020](#)